



Fédération Départementale des Chasseurs

de l'Aube

Agréée au titre de la loi de 1976 sur la Protection de la Nature  
Siret 780 336 905 00036 – APE 751 C

22 Juin 2009

**COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'AUBE  
qui s'est tenue le 25 AVRIL 2009 à l'U.T.T. 12 rue Curie à TROYES**

Le Président ouvre à la séance à 9 h 15.

Il énumère le contenu des enveloppes et autres documents remis aux personnalités et aux participants à l'Assemblée.

Il leur souhaite la bienvenue et en rappelle l'ordre du jour.

**PERSONNALITES PRESENTES**

Mr Gérard MENUET	Député Adjoint au Maire de Troyes, représentant Monsieur François BAROIN, Ministre et Maire de Troyes
Mr Joël RAPINAT	Maire Adjoint, représentant Monsieur Nicolas DHUICQ
Mr Daniel COIFFIER	Chef du Service Eau – Environnement de la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture, représentant Monsieur le Préfet de l'Aube
Mr Didier MARTEAU	Président de la Chambre d'Agriculture
Mr Nicolas JUILLET	Conseiller Général, Président de Natura 2000 représentant Monsieur ADNOT, Sénateur et Président du Conseil Général
Mr Christian CORDIER	Président de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre
Mr Hervé DENORMANDIE	représentant Monsieur HOSPITAL, Président de la F.D.S.E.A.
Le Colonel LERNOUT	représentant le Groupement de Gendarmerie Nationale de l'Aube
Mr Louis MARQUOT	Président d'Honneur de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aube
Mr Noël DARDOISE et Mr Patrick JEUNOT	Commissaires aux Comptes
Mr Olivier PONCE	Administrateur, représentant le Président de la F.D.C. de la Marne
Mme Solène de PONTBRIAND	Ingénieur à la Fédération Régionale des Chasseurs
Mr Bruno DEGOISEY	Président du Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs de l'Aube
Mr Hubert JEANDARME et Mr Denis ANDRY	représentant le Syndicat Départemental de la Propriété Agricole de l'Aube
Mr Pierre PESCAROLO	Président de l'Association des Propriétaires et locataires d'Étangs
Mr Gérard HUGONET	Service Environnement à la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture
Mr Bruno GAUTHIER	représentant le Président Mr Roland BOUVRON, Président du C.D.J.A.
Mr Georges LAMOUREUX	Président de l'A.F.A.C.C. 10
Mme Valérie HENNEQUIERE	Déléguée Départementale de l'Association Nationale de la Chasse au Féminin
Mr Christophe DESESSARD	Président de l'Association de Jeunes Chasseurs de l'Aube
Mr François LARDIN	Vice-Président de la Fédération de Pêche, représentant Mr Daniel HOFFMANN
Mr Myriam GUYOT	Président de l'Association des Chasseurs au Chien d'Arrêt
Mme Jocelyne LHERMITE	Présidente de l'Association "Vaincre la Mucoviscidose"
Mme Patricia HERMITTE	Directrice du Laboratoire Vétérinaire de l'Aube
Mme Valérie LEBOURG	Directrice des Services Vétérinaires de l'Aube
Monsieur Hervé TOME	représentant Monsieur Pierre-Jacques CARLES, Office National des Forêts

Mr Thierry MIGOUT et Mme Blandine GUILLEMOT	Chef du Service Départemental de Garderie ONCFS de l'Aube, représentant Mme Catherine LHOTE, Directrice Régionale de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
Mr Dominique ROY Mr PROFIT et Mr BOULOGNE	représentant la Société Générale représentant le Lycée Privé de Sainte Maure
Messieurs les Administrateurs de la F.D.C. de l'Aube Messieurs les Louvetiers Messieurs les Estimateurs Messieurs les Présidents de GIC Petit et Grand Gibier Messieurs les anciens Administrateurs de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aube Messieurs les Armuriers Mesdames et Messieurs les Membres du Personnel de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aube La Presse Locale	

### **PERSONNALITES EXCUSEES**

Mr François BAROIN Mr Christian ROUYER Monsieur Thomas KIEFFER Monsieur Jacques FOURMY	Ministre et Maire de TROYES, représenté par Mr MENUET Préfet de l'Aube, représenté par Monsieur Daniel COIFFIER Sous-Préfet de Bar sur Aube Directeur de la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture, représenté par Monsieur COIFFIER
Mr Yann GAILLARD	Sénateur
Mr Philippe ADNOT	Mr Jean-Claude MATHIS      Député Sénateur, Président du Conseil Général, représenté par Monsieur Nicolas JUILLET
Mr Nicolas DHUICQ	Député Maire, Conseiller Général, représenté par Monsieur Joël RAPINAT, Maire Adjoint
Mr Jean-Paul BACHI Mr WITTRANT Mr HOSPITAL Mr Régis ARNOULD Mr Pierre Jacques CARLES	Président du Conseil Régional Président du Tribunal de Grande Instance F.D.S.E.A., représenté par Monsieur Hervé DENORMANDIE Président de la F.D.C. Ardennes et de la F.R.C. Directeur de l'Agence Aube Marne de l'Office National des Forêts, représenté par Monsieur Hervé TOME
Mr François CHAPOTIN Mr Olivier LECAS Mr Jean-Marie HUGUENIN Mr Benoit CHEVRON Mr Pascal SECULA Mr Pierre GNAGI Mr Meissa DIALO	Président de Aube Evasion Sports Nature Président de la F.D.C. Yonne Président de la FDC Haute Marne Président de la F.D.C. Seine et Marne Président de la F.D.C. Côte d'Or Président de l'Association des Piégeurs Auboisiens Directeur du Syndicat de l'Aménagement et de la Gestion du P.N.R.F.O.
Mr Jean POUILLOT Mr Daniel HOFFMANN Mme Christine DROMBY Mme Danielle LANQUETUIT Mr Hubert MASSON	Président du C.I.E.B.A. Président de la Fédération de Pêche, représenté par Mr LARDIN Estimateur Dégâts de Gibier Estimateur Dégâts de Gibier Lycée Forestier de Croigny

### **MINUTE DE SILENCE**

Le Président demande une minute de silence à la mémoire des chasseurs décédés au cours de l'année écoulée.

### **CONSTITUTION ET CHOIX DU BUREAU DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

Le Président propose que le bureau de l'Assemblée Générale soit composé des membres siégeant habituellement au Comité Directeur de la F D C A, à savoir :

Président	Monsieur Claude MERCUZOT
Vices Présidents	Monsieur Michel NIEPS Monsieur Roger PATENERE

Trésorier  
Trésorier Adjoint  
Secrétaire Général

Monsieur Jacques VIGNERON  
Monsieur Pierre THIBAULT  
Monsieur Jean-Marie FRIEDRICH

Il sollicite le vote de l'assemblée.

**APPROUVE A MAIN LEVEE, A L'UNANIMITE**

### **CHOIX DU MODE DE SCRUTIN**

Le Président, dans un souci de simplification et de gain de temps, demande à l'Assemblée de se prononcer en faveur du vote à main levée pour toutes les résolutions et décisions qu'il conviendra de prendre au cours de cette réunion.

**APPROUVE A MAIN LEVEE A L'UNANIMITE.**

### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 26 AVRIL 2008**

A la demande du Président, **IL EST APPROUVE, SANS RESERVE ET A L'UNANIMITE.**

### **RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITES DE L'ANNEE 2008 DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'AUBE** (un exemplaire a été remis à chaque participant préalablement à son accès à la salle)

Le Président donne lecture de son rapport moral.

Aucune observation n'étant formulée, à la demande du Président MERCUZOT, **le RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITES 2008 EST APPROUVE A L'UNANIMITE.**

### **PRESENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2008/2009 PAR MR JACQUES VIGNERON, TRESORIER**

#### **SERVICE GENERAL**

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de ... 2 485 299 €.  
Le résultat net comptable est un excédent de ..... 135 430 €.

• Produits d'exploitation au 30/06/2008	1 076 701 €
• Produits financiers au 30/06/2008	46 718 €
• Produits exceptionnels au 30/06/2008 (sur opérations de gestion et en capital)	1 749 €
• Charges d'exploitation au 30/06/2008	989 110 €
• Charges financières au 30/06/2008	283 €
• Charges exceptionnelles au 30/06/2008	346 €

#### **Les faits marquants de cet exercice concernant le "Service Général" ont été :**

- le prix du timbre fédéral à 72 €.
- la reconduction d'une cotisation territoriale obligatoire "bois et plaine" à 0,35 € par hectare. Cette cotisation a été due par tous les bénéficiaires d'un plan de chasse ou d'un plan de gestion.
- les subventions octroyées aux sociétés ou aux particuliers le sont toujours à concurrence de l'enveloppe définie.
- le reversement par l'Etat d'une subvention de 4 € par permis validé dans le cadre du "Guichet Unique".
- le versement de produits financiers importants (46 700 €).

## SERVICE "DEGÂTS DE GIBIER"

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de		2 262 919 €.
Le résultat net comptable est un excédent de	88 849 €.	
• Produits d'exploitation au 30/06/2008		828 877 €
• Produits financiers au 30/06/2008 (Produits nets sur cessions)		66 199 €
• Produits exceptionnels au 30/06/2008 (sur opérations de gestion et en capital)		18 155 €
• Charges d'exploitation au 30/06/2008		821 610 €
• Charges financières au 30/06/2008		0 €
• Charges exceptionnelles au 30/06/2008 (sur opérations de gestion et en capital)		2 773 €

Les faits marquants de cet exercice concernant le "Service Dégâts de Gibier" ont été :

- le maintien du prix des bracelets "sanglier" P.G.C. et hors P.G.C. identique à celui de l'exercice précédent, de même pour les bracelets des espèces de grand gibier soumises au plan de chasse.
- la reconduction de la participation dégâts de gibier basée sur une cotisation territoriale par secteur à l'hectare de plaine et de bois. Le montant d'indemnisation des dégâts de gibier ayant sensiblement diminué sur la quasi-totalité des secteurs, ladite cotisation avait été revue à la baisse.

## CONSOLIDATION (SERVICE GENERAL + DEGÂTS DE GIBIER)

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de ...		4 373 781 €
Le résultat net comptable est un excédent de .....	224 278 €.	
• Produits d'exploitation		1 905 579 €
• Produits financiers (Produits nets sur cessions)		112 917 €
• Produits exceptionnels (sur opérations de gestion et en capital)		19 904 €
• Charges d'exploitations		1 810 720 €
• Charges financières (Intérêts sur emprunt et autres)		283 €
• Charges exceptionnelles (sur opérations de gestion et en capital)		3 119 €

## RAPPORTS GENERAL ET SPECIAL RELATIFS A L'EXERCICE 2006 / 2007, PRESENTES PAR M. NOEL DARDOISE, COMMISSAIRE AUX COMPTES

- **Rapport Général :**

### **Opinion sur les Comptes annuels**

Nous avons effectué un audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes.

Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.

Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont au regard des règles et principes comptables, réguliers et sincères et donnent une image fidèle des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

### **Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux Membres sur la situation financière et les comptes annuels.

- **Rapport Spécial :**

### **Conventions conclues au cours de l'exercice clos le 30 Juin 2008**

Il ne m'a été donné avis d'aucune convention nouvelle visée à l'article 612-5 du Code du Commerce.

### **Conventions conclues au cours des exercices précédents, et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice**

- En application de la décision prise par le Conseil d'Administration du 23 Mai 2001, à effet du 01 Juin 2001, il a été prévu le remboursement des frais de déplacements des Administrateurs et du Président de votre Fédération selon les modalités suivantes :
  - Paiement des indemnités kilométriques selon le barème fiscal en fonction de la puissance du véhicule et des kilomètres parcourus,
  - Remboursement des autres frais sur présentation des justificatifs et indication du nom des bénéficiaires concernant les notes de restaurant.
- En application de la décision prise par le Conseil d'Administration du 18 Mai 2005, il a été décidé d'allouer au Président une indemnité forfaitaire mensuelle de représentation de 500 € à compter de Mai.

Monsieur MARTEAU salue la bonne gestion de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aube et le contenu du rapport moral.

Il intervient sur les points suivants :

- 1) Le terrain permettant la création à Dosches du Centre Pédagogique et de Formation du permis de chasser :  
Il confirme que les structures agricoles F.D.S.E.A., Chambre d'Agriculture et C.D.J.A. sont très favorables et approuvent les réserves foncières faites par la SAFER et le Conseil Général.  
Il souhaite néanmoins que le périmètre soit aménagé dans la mesure du possible, afin de gêner le moins possible le travail des agriculteurs.
- 2) Dégâts :  
Il se félicite de la politique responsable mise en œuvre par la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aube, tant au niveau de la maîtrise des populations que de la prévention des dégâts de gibier. Il précise que les agriculteurs ne sèment pas pour percevoir des indemnités. Remarque entièrement partagée par la **Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aube**.
- 3) Le Blaireau :  
Il s'inquiète de la prolifération de cette espèce à l'origine de gros dégâts non indemnisés, et de la volonté de certains écologistes de modifier son statut pour protéger l'espèce.
- 4) Gestion de la Perdrix Grise :  
Il se prononce en faveur d'un rapprochement et d'une collaboration intelligente entre chasseurs et agriculteurs qui doivent être associés à cette gestion. En effet elle est étroitement liée à celle des territoires.

### **TOUTES LES RESOLUTIONS PROPOSEES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION FIGURENT DANS LES DOSSIERS D'ASSEMBLEE SONT LUES PAR LE SECRETAIRE GENERAL, Jean Marie FRIEDRICH**

#### **PREMIERE RESOLUTION**

Monsieur DARDOISE Noël, actuel Commissaire aux Comptes titulaire, fait valoir ses droits à la retraite. Il démissionne de ses fonctions.

A l'issue de la présente Assemblée, le commissaire aux comptes titulaire sera la "SARL Dardoise Jeunot Audit", domiciliée 15 Avenue d'Echenilly – 10120 Saint André les Vergers.

Le Commissaire aux Comptes suppléant demeurera la SARL AUDITRA.

**APPROUVEE A L'UNANIMITE**

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration, ainsi que celle des rapports du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 Juin 2008, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

**APPROUVEE A L'UNANIMITE**

#### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2007 / 2008.

**APPROUVEE A L'UNANIMITE**

#### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, approuve le maintien et le suivi du projet associatif, pour "Saisie et exploitation SIG" (22 867,36 €) et "Site Internet" (1 948.98 €).

**APPROUVEE A L'UNANIMITE**

## CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide :

- 1) pour le résultat de l'exercice au 30/06/08, d'affecter le bénéfice "Dégâts" (88 848,89 €) sur les réserves dégâts. L'excédent du compte "Général" (135 429,57 €) sera affecté aux Autres Réserves.
- 2) pour les réserves immobilisées du "Service Général" de ristourner au profit des Autres Réserves du "Service Général", la somme de 60.529,15 € et pour les réserves immobilisées du "Service Dégâts", de les ristourner au profit des réserves "Dégâts" du "Service Dégâts", soit la somme de 5.442,23 €.

**APPROUVEE A L'UNANIMITE**

## SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les montants des différentes cotisations proposés par le Conseil d'Administration, pour la saison 2009/2010, et alimentant le **Service Général** :

- Timbre Fédéral : 73,00 €
- Timbre Temporaire à 9 jours : 37,00 €
- Timbre Temporaire à 3 jours : 19,00 €
- Cotisation territoriale obligatoire :  
0,35 € par hectare (bois et plaine), due par tous les bénéficiaires d'un plan de chasse ou plan de gestion (Minimum 5 €).

**APPROUVEE A L'UNANIMITE**

## SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les montants des différents dispositifs de marquage et cotisations proposés par le Conseil d'Administration pour la saison 2009/2010 et assurant le financement du **Service "Dégâts de Gibier"**, à savoir :

- **Bracelets Plan de Chasse :**

### **ESPECES**

Cerf	270 €
Daguet	224 €
Biche	194 €
Faon	163 €
Chevreuril	25 €
Sika	30 €
Daim	61 €
Mouflon	61 €
Enclos (L 424-3 du Code de l'Env.)	5 € (Coût matériel)
Autres Parcs (50% du prix du bracelet en milieu ouvert)	135€ / 112€ / 97€ / 82€ et 13€ pour le chevreuil

- **Bracelets Sanglier :**

PGC	20 €
Hors PGC	32 €
Enclos (L 424-3 du Code de l'Env.)	5 € (Coût matériel)
Autres Parcs (50% du prix du bracelet hors PGC)	16 €

- **Cotisations territoriales :**

La participation territoriale (bois et plaine) avec un coût à l'hectare variant selon le montant des dégâts de gibier enregistré sur secteur est la suivante. (Voir carte de localisation des secteurs au verso).

Secteur	Cotisation à l'hectare boisé		Cotisation à l'hectare de plaine	
	Saison 2009/2010	Rappel (Saison n-1)	Saison 2009/2010	Rappel (Saison n-1)
1	<b>0.52 €</b>	(0.54 €)	<b>0.05 €</b>	(0.05 €)
2	<b>0.80 €</b>	(0.84 €)	<b>0.08 €</b>	(0.08 €)
3	<b>1.11 €</b>	(1.25 €)	<b>0.11 €</b>	(0.13 €)
44	<b>0.97 €</b>	(1.27 €)	<b>0.10 €</b>	(0.13 €)
33/4/5/6/86 et 95	<b>0.16 €</b>	(0.15 €)	<b>0.02 €</b>	(0.01 €)
7	<b>0.81 €</b>	(0.69 €)	<b>0.08 €</b>	(0.07 €)
8	<b>0.76 €</b>	(0.72 €)	<b>0.08 €</b>	(0.07 €)
9	<b>1.46 €</b>	(1.46 €)	<b>0.15 €</b>	(0.15 €)

(Minimum 5 €)

**APPROUVEE A LA MAJORITE (une voix CONTRE)**

## **PRESENTATION DU BUDGET 2009 / 2010 PAR M. Jacques VIGNERON, TRESORIER**

Le budget 2009/2010 couvre la période allant du 01 Juillet 2009 au 30 Juin 2010, soit une durée de 12 mois. Ce budget a été établi conformément aux dispositions prévues à l'article 10 de l'arrêté du 27 Juin 2001 portant sur les statuts des Fédérations Départementales des Chasseurs. Les comptes de la Fédération retracent, de manière distincte, les éléments relatifs au Service Général d'une part, et ceux du Service "Dégâts de Gibier" d'autre part.

### **SERVICE GENERAL**

Les prévisions concernant le compte "Général" s'élèvent :

en dépenses à : **1 050 280 €**  
et en recettes à : **1 057 265 €**

soit un excédent prévisionnel de : **6 985 €.**

Les points importants pour l'élaboration de ce budget sont les suivants :

- Le prix du timbre fédéral par rapport à 2008/2009 reste inchangé, soit 73,00 €.
- La cotisation territoriale obligatoire "Bois et Plaine" à 0,35 € par hectare, est inchangée par rapport à l'exercice précédent. Cette cotisation est due par tous les bénéficiaires d'un plan de chasse ou d'un plan de gestion.

### **SERVICE "DEGATS DE GIBIER"**

Les prévisions concernant le compte "Dégâts de Gibier" s'élèvent :

en dépenses à : **829 349 €**  
et en recettes à : **836 769 €**

soit un excédent prévisionnel de : **7 420 €.**

Quant à l'établissement de ce budget, il a été tenu compte :

- D'une diminution du prix des bracelets "Chevreuil", soit 25 € au lieu de 28 € et d'une augmentation des bracelets "Sanglier" PGC et hors PGC, soit pour les bracelets "Sanglier" hors PGC 32 € au lieu de 28 € et pour les bracelets PGC 20 € au lieu de 18 €.  
Il a été tenu compte d'une augmentation des bracelets de chevreuil attribués (7 300 au lieu de 6 720), des bracelets sanglier PGC (8 000 au lieu de 7 500) et des bracelets sanglier hors PGC (2 000 au lieu de 1 700).  
Les prix et les quantités des bracelets des espèces de Grand Gibier soumises au plan de chasse restent inchangés.
- Bien que le montant d'indemnisation des dégâts de gibier ait augmenté, la cotisation ne sera pas revue à la hausse. Cette cotisation sera appelée, comme l'an passé, par l'intermédiaire de la participation dégâts de gibier, basée sur la sectorisation territoriale plaine et bois.
- L'indemnisation des "Dégâts de gibier" a été budgétisée à hauteur de 366 000 € et les vacations y afférentes pour 50 000 €.
- Le montant de la prévention des "Dégâts de gibier" en matériels de clôture et en produits phytosanitaires s'élèveraient à 85 000 €.

### **CONSOLIDATION**

Le résultat net comptable prévisionnel, après consolidation des deux services, sera un bénéfice de **14 405 €.**

### **HUITIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve le budget 2009 / 2010 présenté par le Conseil d'Administration.

**APPROUVEE A L'UNANIMITE**

### **HUITIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve la modification du Règlement Intérieur et la mise en conformité des statuts comme indiqué ci-après.

### **POINT SUR LE PETIT GIBIER, par M. Philippe LOWENSTEIN et M. Pierre THIBAUT, Président de la Commission "Petit Gibier"**

**2009 : TOUT N'EST PAS PERDU !**

### Bilan des comptages Perdrix grise

Il remercie les chasseurs et non chasseurs ainsi que les scolaires qui se sont, une nouvelle fois, investis dans les différents comptages Petit Gibier.

Pour la perdrix grise, 11 500ha ont été à nouveau recensés cette année. Comme annoncé en 2008, je vous confirme aujourd'hui la baisse des effectifs reproducteurs (-49%). Avec une densité moyenne départementale de 7.10 couples aux 100 ha, nous nous retrouvons dans la même situation qu'en 2003, ce qui ne nous avait pas empêché d'atteindre 17 couples 3 ans plus tard.

La mauvaise reproduction de 2008 (du jamais vu en 28 ans de carrière) s'explique par de très mauvaises conditions climatiques (froid et pluie), le manque d'insectes et une mortalité plus importante sur les adultes.

Le non tir décidé par Mr Le préfet, après maintes réunions de concertation et de nombreux courriers d'information et articles de presse, a tout simplement permis de limiter la casse.

A présent, il ne faut surtout pas baisser les bras, bien au contraire il faut persévérer, retrousser ses manches, s'investir encore plus. Aménagement / Piégeage / Gestion restent les maîtres mots pour l'avenir de cette espèce, donc de sa chasse.

### Premier bilan des comptages lièvre

La situation est plus mitigée, mais les résultats sont également en baisse (-15% d'après les premiers résultats de comptage).

Cette baisse semble toutefois moins importante que celle de la perdrix. La période de reproduction de cette espèce étant plus longue que celle de la perdrix (de Janvier à Septembre), les conditions climatiques ont certainement moins d'impact sur la population.

Le tableau de chasse, composé à 57 % d'adultes, corrobore le résultat de ces comptages.

Là encore, la régulation des prédateurs a un effet positif certain sur la dynamique des populations, l'étude Lièvre le démontre ! Sachons investir aujourd'hui pour récolter demain.

### Intervention de Mr Thibault

Votre Fédération a toujours soutenu vos actions.

Depuis 2 années que le principe des subventions a été revu, tous les projets d'envergure, dignes d'intérêt, ont été subventionnés (sites pilotes, opération bouchons, réimplantation de faisan, dossier érosion de Gélannes, etc).

D'autres décisions, comme notre participation sur des dossiers éoliens (en amont et ou en aval de l'implantation), sont aussi des preuves que votre Fédération est toujours prête à s'investir dans des actions et des aménagements permettant une augmentation de la Biodiversité.

Pour la perdrix, un groupe de travail a été constitué et devrait faire des propositions pour valoriser le contrat de gestion, redynamiser le piégeage et engager des actions sur le terrain.

## **PROJET AGRIFAUNE par SOLENE de PONTBRIAND, INGENIEUR A LA FEDERATION REGIONALE DES CHASSEURS**

**AGRIFAUNE** est un partenariat national entre les agriculteurs et les chasseurs.

Ce partenariat a été scellé le 30 mai 2006 entre la F.N.S.E.A., l'A.P.C.A., la F.N.C.et l'O.N.C.F.S.

Concernant la région Champagne Ardenne, le partenariat a été ratifié le 05 Juillet 2007, le projet est piloté par la Fédération Régionale des Chasseurs.

Son enjeu est de parvenir à une agriculture plus performante, qui soit également favorable à la faune sauvage, au petit gibier et à ses habitats.

Ses principales actions seront d'instaurer et de dynamiser le dialogue entre le monde agricole et cynégétique :

↳ à travers des projets communs, comme l'expérimentation et la vulgarisation de cultures intermédiaires (en place à l'Automne 2008) ainsi qu'une opération de sensibilisation à l'aménagement des territoires, comme l'opération "1000 Bouchons en Champagne, inspirée de l'expérience Aubeoise, qui sera lancée en Automne 2009.

↳ avec un réseau d'exploitations agricoles et de territoires de référence (lancement en 2009).

↳ en développant la communication.

En ce qui concerne les cultures intermédiaires, il faut parvenir à concilier les intérêts agronomiques, environnementaux et faunistiques.

Des couverts hivernaux, diversifiés et restant sur pied le plus longtemps possible, doivent être privilégiés.

Des essais de cultures intermédiaires ont été réalisés et suivis grâce à des partenariats avec les Chambres d'Agriculture, les coopératives agricoles, les CETA etc..., notamment pour notre département à Gélannes, Rigny la Nonneuse et Epagne.

L'autre projet d'envergure : Mille Bouchons en Terre de Champagne a un objectif double :

- Sensibiliser l'agriculteur et le grand public à l'aménagement des territoires,

- Aménager des territoires-cibles avec une densité minimale de un bouchon pour 10 ha, sur une surface d'au moins 500 ha.

C'est la F.R.C. et la F.D.C. qui valideront en interne les projets à retenir.

S'ils répondent au cahier des charges, les kits bouchon sont alors gratuitement fournis par AGRIFAUNE, grâce à un financement du Crédit Agricole Nord Est et de la Société Générale pour l'Aube.

Enfin, concernant l'aménagement du territoire, le dossier éolien est évoqué. La FDCA y est déjà bien impliquée avec pour objectif l'obtention de financements au titre des mesures compensatoires.

Quant à la lettre AGRIFAUNE qui devrait être diffusée encore plus largement, elle constitue le principal vecteur de communication du réseau AGRIFAUNE.

Monsieur MARTEAU rappelle que l'éco-conditionnalité impose l'implantation de bandes enherbées. Au niveau national et à l'horizon 2010, des équivalences entre surfaces en jachère, bandes enherbées, linéaires de haies et autres éléments fixes du paysage devraient être de rigueur. D'autre part, sur le bord des rivières, les bandes pourraient donc être converties ou recevoir des buissons.

Mademoiselle Solène de PONTBRIAND précise qu'en effet les 3 % de bandes enherbées peuvent être inefficaces pour la petite faune, si elles sont mal implantées ou mal réparties. Un pourcentage inférieur avec une répartition plus judicieuse pourrait être plus bénéfique à la petite faune.

Monsieur JUILLET confirme l'intérêt des bandes enherbées en bordures de cours d'eau, mais déplore l'obligation d'avoir recours au seul broyage pour leur entretien. La problématique du désherbage reste entière en raison de l'interdiction d'utiliser même de façon très localisée la solution chimique. Il serait souhaitable d'obtenir des dérogations et notamment pour l'entretien des clôtures électriques.

Au cours des réunions de préparation du Grenelle 2, de nombreux textes sont étudiés ainsi que des aides, sachant que le coût des semences est très élevé par rapport aux couverts de type moutarde des traditionnels SIPANS.

Serait-il possible d'envisager une prise en charge du surcoût lors de l'implantation de mélanges ou de variétés adaptés ?

Réponse de Solène de PONTBRIAND : On souhaite des couverts pas trop denses. Un compromis est recherché pour équilibrer les coûts.

On cherche à privilégier la plus value agronomique de ces mélanges tout en veillant à l'intérêt faunistique

Concernant le financement, là encore, il reste à trouver un compromis.

Monsieur COIFFIER souligne que, concernant le traitement des clôtures, l'amélioration de la qualité de l'eau est un enjeu prioritaire nécessitant la recherche de toutes les solutions adaptées.

Il y a 23 kms de clôtures électriques susceptibles d'être déplacées. Les situations seront étudiées au cas par cas sachant que nous avons obtenu de la PAC un mètre supplémentaire au-delà des 5 mètres réglementaires.

## **ACTIVITES DE RECHERCHE AU SANG : INTERVENTION DE M. FRIEDRICH, DELEGUE DEPARTEMENTAL DE L'UNUCR**

Cette saison, 660 interventions ont été lancées au niveau départemental (Camp de Mailly exclu), avec 251 réussites, 84 contrôles de tir et 325 échecs.

Avec un nombre de recherches quasi identique, les contrôles de tir sont inférieurs (- 10), les échecs légèrement supérieurs (+ 11) et les réussites en progression (+ 13), ce qui donne un taux de réussite de 43,5 %.

Quelques chiffres :

6 503 chevreuils prélevés : 88 recherches → 37 réussites

571 sangliers prélevés : 130 recherches → 52 réussites

8 932 sangliers prélevés : 442 recherches → 162 réussites

Malgré une forte augmentation des prélèvements des sangliers (+ 2 365), le nombre de recherches est à peu près identique (442 contre 435). Comme d'habitude, le chevreuil est oublié (88 recherches contre 95 la saison passée). Par contre, nous notons une forte augmentation des recherches pour les grands cervidés (130 contre 114).

Cette saison, nous avons 15 équipes de recherche sur le département, plus 2 équipes hors département.

Concernant le mode de chasse, la battue reste le plus important avec 546 recherches et 230 réussites ; viennent ensuite l'approche avec 24 recherches et 15 réussites, les collisions (5 recherches pour 3 réussites) et un contrôle pour braconnage.

Le fait nouveau est l'augmentation de la chasse à l'arc (à l'approche essentiellement), 10 recherches au lieu de 5 l'an passé : 5 chevreuils pour 5 réussites et 5 sangliers pour 3 réussites.

Si le chevreuil reste le mal aimé, on constate que le sanglier est de plus en plus négligé (+ 7 recherches pour 2.365 sangliers supplémentaires).

Au fil des bilans statistiques, les diagrammes sont superposables avec, en particulier, un maximum de réussite dans les 24 heures. Cette année, il y a eu un taux d'échec plus important à cause de la météorologie.

A noter que les balles de venaison sont aussi difficiles que les balles d'échine.

Le lâcher des chiens pour la mise au ferme se situe au même niveau tous les ans avec un taux de réussite exceptionnel de 68 %.

Les recherches se répartissent ainsi :

• Rumilly – Chaource	229
• Orient	77
• Cunfin	72
• Clairvaux	66
• Soulaines	38
• Forêt d'Othe	37
• Essoyes	23
• Cussangy	16

### **CHASSE DU GIBIER D'EAU DANS L'AUBE PAR M. ROGER PATENERE, PRESIDENT DE L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE GIBIER D'EAU ET MIGRATEURS DE L'AUBE**

Cette saison, bien que la chasse ne se soit pas prolongée jusqu'au 28 Février, les migrateurs terrestres, grives, bécasse, pigeons étaient bien représentés.

Pour ce qui est du Gibier d'eau, nous avons eu le privilège d'avoir un hiver digne de ce nom, pouvant être qualifié de normal. Sur la pression d'écologistes et d'anti-chasses, les autorités, aux motifs d'harmonisation régionale, d'éviter des excès et des hécatombes ont suspendu la chasse pendant 10 jours malgré un redoux annoncé et notre proposition d'instaurer un PMA de 10 oiseaux / jour, comme le prévoit le Schéma de Gestion Cynégétique.

Concernant les dates de fermeture, des garanties nous avaient cependant été données à l'échelon national par la L.P.O. et FNE. Malgré cet accord qui se voulait consensuel, ces derniers ont attaqué l'arrêté devant le conseil d'état et obtenu son annulation. Alors qu'on nous ferme la chasse des oies au 31 janvier, elles continuent à être tirées jusqu'en mars en Hollande et pire encore on en détruit plusieurs dizaines de milliers par gazage, sans compter les milliers d'œufs qui subissent le même sort.

La priorité reste bien le maintien de la biodiversité. Des études qui ont été faites, il ressort que les meilleurs sites sont ceux où les chasseurs de gibier d'eau s'activent et entretiennent gratuitement les milieux (marais, étangs, platières, etc...).

Si la chasse du gibier d'eau n'est plus possible pendant une période correcte, les chasseurs n'auront plus d'intérêt à entretenir ces milieux favorables à l'avifaune. A terme, faute d'entretien ces territoires remarquables en terme de biodiversité sont voués à une disparition certaine. Ce qui est déjà le cas dans de nombreuses zones, qui du fait de l'abandon de l'activité cynégétique, sont de plus en plus souvent replantées en peupliers.

**PROPOSITIONS DES DATES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DE LA CHASSE  
POUR LA SAISON 2009 / 2010**

**OUVERTURE GENERALE : 27 SEPTEMBRE 2009 - FERMETURE GENERALE : 28 FEVRIER 2010**

**HORAIRE DE CHASSE : de 8 h 30 à 17 h 30**

<b><u>OUVERTURES SPECIFIQUES</u></b>	<b><u>FERMETURES SPECIFIQUES</u></b>												
<b>GIBIER D'EAU ET MIGRATEURS :</b> - Canards de Surface..... <b>02/08/2009</b> - Autres canards – Rallidés – Foulques. <b>16/08/2009</b> - Oies – Limicoles..... - Caille des blés (1)..... } <b>30/08/2009</b> - Tourterelle des bois (1)..... - Turdidés..... - Pigeon ramier, Colombin et Biset } <b>27/09/2009</b> - Bécasse – Alouette des Champs..	Colvert..... <b>31/01/2010</b> Fuligule milouin – Vanneau huppé..... <b>10/02/2010</b> Oie cendrée – chipeau – sarcelle d'hiver – Sarcelle d'été – foulque – garrot à œil d'or – huitrier pie – pluvier doré – chevaliers – barge à queue noire – alouette des champs – grives ..... <b>20/02/2010</b> Autres espèces de gibier d'eau et..... <b>28/02/2010</b> d'oiseaux de passage												
LAPIN DE GARENNE..... <b>27/09/2009</b> PERDRIX GRISE (2)..... <b>27/09/2009</b> PERDRIX ROUGE (hors Vignoble) ..... <b>27/09/2009</b> PERDRIX ROUGE (Vignoble)..... <b>11/10/2009</b> LIEVRE : ..(3)..... <b>11/10/2009</b> FAISAN : ..... <b>27/09/2009</b>	<table border="1"> <thead> <tr> <th align="center"><b>28 FEVRIER 2010</b></th> <th align="center"><b><u>P.G.C. ou Conventions</u></b></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><b>17 OCTOBRE 2009</b> = 3 jours Convention P.G.C.</td> <td><b>31/10/2009</b> <b>05/12/2009</b></td> </tr> <tr> <td><b>14 NOVEMBRE 2009</b> (hors Vignoble)</td> <td></td> </tr> <tr> <td><b>31 OCTOBRE 2009</b> (Vignoble) = 3 JOURS</td> <td align="center">-</td> </tr> <tr> <td><b>14 NOVEMBRE 2009</b> = 5 JOURS</td> <td align="center">-</td> </tr> <tr> <td><b>31 JANVIER 2010</b></td> <td><b>05/12/2009</b></td> </tr> </tbody> </table>	<b>28 FEVRIER 2010</b>	<b><u>P.G.C. ou Conventions</u></b>	<b>17 OCTOBRE 2009</b> = 3 jours Convention P.G.C.	<b>31/10/2009</b> <b>05/12/2009</b>	<b>14 NOVEMBRE 2009</b> (hors Vignoble)		<b>31 OCTOBRE 2009</b> (Vignoble) = 3 JOURS	-	<b>14 NOVEMBRE 2009</b> = 5 JOURS	-	<b>31 JANVIER 2010</b>	<b>05/12/2009</b>
<b>28 FEVRIER 2010</b>	<b><u>P.G.C. ou Conventions</u></b>												
<b>17 OCTOBRE 2009</b> = 3 jours Convention P.G.C.	<b>31/10/2009</b> <b>05/12/2009</b>												
<b>14 NOVEMBRE 2009</b> (hors Vignoble)													
<b>31 OCTOBRE 2009</b> (Vignoble) = 3 JOURS	-												
<b>14 NOVEMBRE 2009</b> = 5 JOURS	-												
<b>31 JANVIER 2010</b>	<b>05/12/2009</b>												
SANGLIER EN BATTUE (4)..(5)..... <b>15/08/2009</b> CHEVREUIL EN BATTUE (5)..... <b>27/09/2009</b> CERF EN BATTUE (5)..... AUTRES ESPECES DE GRAND GIBIER ..... } <b>24/10/2009</b> soumises à plan de chasse	} <b>28 FEVRIER 2010</b> avec possibilité de tir à l'approche sur autorisation individuelle												
(*) <b>SECTEUR DU VIGNOBLE - BARSEQUANAIS/ESSOYES</b> : En raison des vendanges, l'ouverture générale est reportée au <b>11 OCTOBRE 2009</b> Quant au nombre de jours de chasse autorisés pour le lièvre et la perdrix grise, il est le même que pour le reste du département.													

(1) **Jusqu'au 26 SEPTEMBRE INCLUS** :

**CAILLE DES BLES** : Avant l'ouverture générale, dans les mêmes conditions que celles prévues pour la Perdrix Grise

**ATTENTION** ! Les lâchers de caille japonaise (à sourcil noir) ainsi que leur tir sont interdits.

**TOURTERELLE DES BOIS** uniquement à poste fixe matérialisé de main d'homme, et à plus de 300 m de tout bâtiment.

- (2) **PERDRIX GRISE** : Pour les structures en Plan de Gestion Cynégétique ou Plan de Chasse (avec prélèvements contrôlés) : Possibilité d'ouverture anticipée le 06 Septembre  
Fermeture le 05 Décembre  
Avant l'ouverture générale, la chasse doit être pratiquée avec un chien d'arrêt, un chien leveur ou rapporteur de gibier.
- (3) **LIEVRE** : Pour les structures en Plan de chasse ou Plan de Gestion Cynégétique : Fermeture le 05 Décembre.

**POUR LIEVRE ET PERDRIX GRISE** : Chasse uniquement le dimanche.

**Les jours fériés ne sont pas assimilés aux dimanches.**

(4) **OUVERTURE ANTICIPEE DU SANGLIER** à compter du 15 AOUT 2009

Pour prévenir les dégâts aux cultures, occasionnés notamment par des animaux cantonnés en plaine ou dans les boqueteaux, la chasse du Sanglier est autorisée les **Samedis, Dimanches, Lundis et jours fériés**.  
Changement de jour possible sur déclaration préalable.

**ATTENTION** :

**Du 15 AOUT au 26 SEPTEMBRE 2009** : Chasse en battue organisée avec un minimum de 5 fusils.

- (4) **SANGLIER ET GRAND GIBIER soumis au plan de chasse en battue** : Chasse les **Samedis, Dimanches, Lundis et jours fériés**.

**CHASSE DU GRAND GIBIER A L'APPROCHE OU A L'AFFÛT (pour les détenteurs de droit de chasse, titulaires d'une autorisation individuelle)** :

- **CHEVREUIL et SANGLIER** : à compter du 1<sup>er</sup> JUIN 2009
- **CERF** : à compter du 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2009
- } **jusqu'au 28 FEVRIER 2010**

**CHANGEMENT DE JOUR DE CHASSE** : Possible pour le grand gibier, le lièvre et la perdrix sur déclaration à la F.D.C.A. avant le 15 SEPTEMBRE, dernier délai.

Seuls les territoires d'au moins 40 ha d'un seul tenant peuvent y prétendre.

**QUELQUES SUGGESTIONS et QUESTIONS POSEES DANS LA SALLE**

Monsieur JUILLET souligne que c'est une bonne chose que les dates concernant le lapin soient bien élargies, car il y a beaucoup de dégâts de lapin.

En ce qui concerne le pigeon ramier, chaque année la fermeture est anticipée (au 10/02).

Monsieur LOWENSTEIN, Société de Gélannes dénonce l'incohérence existant entre la fermeture du pigeon fixée au 10 février, sa présence en nombre important, les dégâts qu'il commet et l'obligation dès le 11 de faire une demande de prolongation

Monsieur HUGONET : on insiste pour obtenir l'ouverture du lapin au 15 Août.

Pour ce qui est du pigeon, on peut le détruire. Il suffit d'en faire la demande qui doit être signée par le Maire et acceptée par la Fédération. Il n'est pas question de libéraliser ces destructions qui resteront nominative. Il est impératif que nous soyons en mesure d'apporter en CDCFS tous les justificatifs utiles quant aux prélèvements réalisés dans le cadre de ces destructions.

Monsieur TERREY, Société d'Origny le Sec : déplore l'absence de communication concernant le non tir de la perdrix en 2008.

Il s'interroge : Le tir de la perdrix sera-t-il autorisé cette année ? Il souhaiterait que l'information soit communiquée au plus tôt. Il se dit toutefois plutôt satisfait de la communication fédérale actuelle.

Le Président MERCUZOT répond qu'une large concertation et de nombreuses réunions et demandes d'avis sur l'opportunité du non tir ont été organisées de fin juin à septembre.

Monsieur PESCAROLO soulève le cas du cormoran qui devrait être classé gibier et chassé pendant une période définie.

Suite à une question concernant l'Echinococcose, Monsieur Philippe LECLERCQ apporte les précisions suivantes :

105 prélèvements de renards ont été analysés et 13 cas se sont avérés positifs ; ceci démontre que la maladie est bien présente dans le Département.

Il ne faut surtout pas négliger le risque sans pour autant sombrer dans le catastrophisme. Il suffit d'éviter de manipuler les renards à mains nues et de bien laver et cuire les fruits sauvages ramassés.

JM Friedrich évoque également la maladie d'Aujeszky ou Pseudorage, qui n'atteint pas l'homme, mais qui est constamment une affection mortelle pour nos chiens de chasse. Le porc et le sanglier sont des porteurs sains, mais pour les autres animaux, susceptibles d'être contaminés (essentiellement les carnivores), cette affection est toujours mortelle.

La contamination se fait soit par l'ingestion d'abats ou de viande de sanglier, soit en étant mordu ou mordant le sanglier.

10 cas ont été recensés (7 dans la Marne, 3 dans la Meuse).

Il n'y a pas de traitement curatif ; il faut la prévenir. Il existe un vaccin pour les porcs, mais cette vaccination n'a pas reçu l'A.M.M. en France pour les chiens.

Il semblerait qu'il y ait eu un cas dans l'Aube (Massif des Baillys).

Monsieur BRIET président d'une petite société du massif de l'Orient souhaite, dans le strict cadre de la prévention, pouvoir tirer dans les cultures les sangliers causant des dégâts, sans amputer sa faible dotation de bracelets.

Monsieur DENORMANDIE rebondit sur ses propos en précisant que les quelques sangliers et notamment les gros, présents en plaine à l'extérieur des clôtures coûtent chers en terme de dégâts et par conséquent sont indésirables .A ce titre, ils doivent être éliminés .

Le Président MERCUZOT et le Directeur précisent que s'agissant d'un Plan de Gestion Cynégétique, le sujet qui ne leur a pas échappé est à l'étude.

Une solution qui ne saurait être généralisée sera trouvée au cas par cas, et ce, à titre strictement exceptionnel et dérogatoire.

## **INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES**

### **Possibilité de chasser le Lapin dès le 15 août pour prévenir les dégâts aux cultures :**

Comme nous avons pu obtenir la possibilité de le chasser en prolongation jusqu'au 31 mars, nous espérons que notre demande de chasser le lapin par anticipation dès le 15 août sera suivie d'effet. Un décret allant dans ce sens est en préparation.

### **Certains détenteurs de droit de chasse hors Plan de Gestion prélèvent du Sanglier sans avoir préalablement fait l'acquisition d'au moins un bracelet. Certains animaux ne sont donc pas marqués !**

C'est la technique du "Pas vu, pas pris" avec les risques que cela induit pour le chasseur indélicat qui serait découvert.

Quoiqu'il en soit, l'achat préalable d'au moins un bracelet doit être la règle. Une révision du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique concernant cette indispensable mise en conformité réglementaire va être effectuée .

### **Dossier éolien :**

Dans le département, les parcs éoliens se multiplient et plusieurs projets d'implantation sont actuellement à l'étude.

Des mesures compensatoires sont prévues et votre Fédération qui est agréée au titre de la protection de la nature (Loi de 76), a décidé de s'impliquer dans le montage des dossiers en vue d'obtenir la prise en charge financière d'aménagements favorables au petit gibier certes, mais également bénéfiques à toutes les autres espèces y compris celles non chassables.

L'objectif est donc bien d'intérêt général.

Les maires, les agriculteurs et autres porteurs de projet peuvent se rapprocher du service technique qui se mettra gracieusement à leur disposition pour faire des propositions adaptées au contexte local. Les responsables cynégétiques et chasseurs sont invités quant à eux à en aviser la FDC Aube, dès qu'ils auront connaissance d'un tel projet sur leur commune.

Cédric Bazin technicien adjoint est le référent en la matière.

### **Semi marathon :**

La Chasse sera présente au SEMI MARATHON des Entreprises qui aura lieu à TROYES le Dimanche 17 Mai prochain.

Mme Françoise SOUILLARD, comptable et Philippe LECLERCQ, technicien seront au départ sous les couleurs de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aube.

Venez nombreux les encourager !

Départ 9 h 30 place de la mairie

### **Mucoviscidose :**

Nous sommes partenaire de l'Association Départementale "Vaincre la Mucoviscidose", présidée par Mme Jocelyne Lhermitte. MERCI de continuer à ramasser vos douilles de carabine. Le produit de la vente du laiton qui lui est reversé est consacré à la recherche. Les dons sont également les bienvenus !

### **Carnets de venaison :**

La suppression de l'obligation d'utiliser les tickets de venaison, est légalement effective depuis le 02 Janvier dernier. Ceci ne concerne toutefois que le seul chasseur titulaire d'un permis de chasser valide et uniquement pendant la période de chasse pour le transport de la venaison du gibier soumis au plan de chasse.

Ainsi, le ticket de venaison, établi par le titulaire de plan de chasse, reste exigé pour le transport effectué par un particulier non titulaire du permis de chasser, cas d'un don à un tiers, ainsi que pour les taxidermistes jusqu'à achèvement de la naturalisation.

Pour pallier à ces problèmes, nous envisageons d'en tenir à la disposition des titulaires de plan de chasse qui le souhaiteraient.

Ils seront délivrés à prix coûtant, puisque nous ne les avons pas comptabilisés en recettes dans le budget 2009 / 2010.

### **Bracelets de marquage du grand gibier :**

A compter de cette saison, ils comporteront 2 languettes détachables portant mention de l'espèce et du numéro d'ordre. Elles sont destinées à permettre la traçabilité de la venaison en cas de commercialisation par le détenteur de droit de chasse. Le contrôle sanitaire étant alors obligatoire.

### **Exposition de trophées de cerf :**

Elle aura lieu les 06 et 07 Juin prochains à BRIENNE LE CHATEAU. Elle est désormais obligatoire ; en cas de manquement, des sanctions sont prévues.

Cette manifestation sera précédée d'une journée de cotation de trophées qui sera organisée le 30 Mai 2009 au siège de la F.D.C.A.

### **20ème anniversaire de la Fédération des Associations de Chasseurs aux Chiens Courants :**

Une manifestation d'envergure nationale se déroulera les 25 et 26 Juillet 2009 à DIJON, sur le domaine de Bonvaux.

67 délégations départementales et 2000 chiens y sont attendus ; vous y êtes également conviés.

### **REMISE DES MEDAILLES**

Le Président remet la médaille fédérale à :

- La brigade de Gendarmerie de ARCIS SUR AUBE
- Monsieur PETIT Christophe de HERBISSE
- Monsieur BROQUET Gilbert de TORVILLIERS
- Monsieur GARNIER Daniel de TRAINEL
- Monsieur GAULON Daniel de PARS LES ROMILLY
- Monsieur DOSSOT Guy de VIREY SOUS BAR

Tous les récipiendaires sont salués individuellement par les Trompes de la Forêt d'Orient qui sonnent «les honneurs»

### **DISCOURS DE CLOTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE PAR M. Daniel COIFFIER, Chef de Service à la D.D.E.A.**

Je voudrais tout d'abord présenter les excuses de M. le Préfet qui n'a pu assister à l'assemblée générale de ce matin.

L'activité de votre Fédération révélée en particulier par le rapport d'activité 2008 montre **la vitalité de votre fédération résolument tournée vers l'avenir.**

Le schéma départemental de gestion cynégétique, adopté en juillet 2006 et d'une durée de 6 ans, inscrivant la chasse dans une gestion durable des espèces et des espaces, et sur lequel vous vous êtes engagés est mené avec rigueur et à un bon rythme ; sur les 83 actions fixées 48 ont été réalisées représentant un taux d'avancement de 58%.

Il convient de noter parmi ces actions, votre souci permanent d'améliorer la sécurité, ce qui a débouché sur la prise d'un arrêté préfectoral le 17 juin 2008.

Une autre préoccupation qui mérite d'être soulevée est votre attention particulière à la bonne maîtrise des dégâts de gibier. Il est inutile de rappeler les incidences néfastes sur les activités agricoles, forestières et sur les biens. Vous avez à l'instant approuvé le budget 2009/2010, le poids des provisions pour dégâts du gibier n'est pas négligeable. Si votre fédération fait preuve d'une bonne gestion, des départements voisins sont en grande difficulté financière. L'équilibre est fragile et la situation est préoccupante. Il convient que chacun pratique une chasse responsable et intervienne pour que les populations de gibier soient maîtrisées.

Il est d'autres actions qui semblent de moindre importance et pourtant... Celle du ramassage des douilles en laiton au profit de la lutte contre la mucoviscidose montre votre volonté de répondre, avec vos moyens, aux préoccupations de notre société. Elles méritent d'être encouragées et valorisées.

Le 9 mars dernier vous avez écrit une nouvelle page de votre histoire en signant un accord avec l'ONCFS. D'une situation difficile, vous en tirez le meilleur parti, non seulement pour le bénéfice des chasseurs mais pour celui de nos concitoyens. En effet, cet accord débouche sur le projet de création du centre de permis de chasser de l'Aube. Projet innovant, soutenu par M. le Préfet, porté par différents partenaires, dont le CG, le PNRFO, la commune de DOSCHES, l'ONCFS, il se veut, en plus de sa fonction première, être un site pédagogique ouvert au grand public, très utile pour mettre en évidence le rôle de la chasse dans la gestion équilibrée des écosystèmes.

Je voudrais terminer mon propos en vous remerciant M. le Président, ainsi que les administrateurs et tout le personnel, pour les relations partenariales que vous veillez à entretenir, afin d'asseoir une chasse durable, intégrée au territoire et en phase avec les autres acteurs ruraux.

L'ordre du jour étant épuisé, c'est au son des trompes que le Président lève la séance à 12 h 00, non sans convier l'assistance au vin d'honneur, servi dans le hall.

**Le Président de la F.D.C.A.,**

**Le Secrétaire Général de la F.D.C.A.,**

**Claude MERCUZOT**

**Jean-Marie FRIEDRICH**